

alcool au volant, comparution devant un procureur

Par flo170589, le 06/02/2010 à 11:38

bonjour messieurs,

j ai eu un accident avec mon vehicule mais j ai blessé personne. la gendarmerie est venue et j ai été controlé positif au test d alcoolémie. j avais 1,05g d alcool. je vais comparaitre devant un procureur qui a engagé a mon encontre une composition pénale. mon permis de conduire est actuellement en rétention a la préfecture.

qauels sont les risques que j'encoure? merci de me répondre

Par razor2, le 09/02/2010 à 16:53

Bonjour, tu auras probablement une amende, une suspension du permis, et une perte de 6 points une fois que la composition pénale aura été exécutée.